

# **COMMUNE DE DANNEMOIS**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit avril deux mille vingt et un conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Compte Administratif 2020
2. Compte de Gestion 2020,
3. Affectation du Résultat de fonctionnement,
4. Taux d'Imposition 2021
5. Budget Primitif 2021
6. Vote des subventions aux associations

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Sont présents : M. Fabien KEES, Maire,  
Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Mme Monique PAILLET, M. Olivier MARTIN, Maires-Adjoints  
Mme Jennifer GAUTRET, M. Richard HEYSEN, M. Fabrice DURAND, Mme Joanna HAMONIAUX, Mme Laurence ALFONSO, M. Bertrand SARREY, M. Frantz VAUDRY  
Conseillers Municipaux.

Absente excusée ou représentée :

Mme Sandra RODIER ayant donné pouvoir à Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien KEES qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordre du jour a été débattu lors d'une réunion de travail du 01 avril 2021.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Monsieur Bertrand SARREY qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du procès-verbal du 26 janvier 2021 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### **1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vu le compte de gestion 2020 présenté par Mme la Trésorière,

Considérant les résultats du Compte administratif 2020 identiques aux résultats du compte de gestion de Mme la Trésorière,

Il convient de demander au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2020.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour permettre au Conseil Municipal sous la présidence de Madame Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Maire-Adjoint, d'approuver le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES :	493 900,07
RECETTES :	564 075,66
Déficit de clôture :	70 175,59
Excédent exercice précédent :	239 613,92
<b>Excédent global d'exercice</b>	<b>309 789,51</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES :	405 599,91
RECETTES :	106 249,98
Déficit de clôture	- 299 349,93
Excédant de l'exercice précédent	244 214,55
<b>Excédant global de l'exercice</b>	<b>- 55 135,38</b>

soit un résultat cumulé de 254 654,13

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

### **2 - COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2020 du receveur municipal dont les résultats constatés sont identiques à ceux du compte administratif 2020

### **3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT,**

Le Maire propose au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit:

- Affectation à la section de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2021 : **254 654,13**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

### **4 - TAUX D'IMPOSITION 2021**

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2021 des taxes locales,

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121.29, L2311.1 et suivants, L2331.3,

Vu l'article 16 de la loi N° 2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ,

Considérant la communication de l'état 1259 portant notamment notification des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Considérant l'adoption par la Communauté de Communes des deux vallées le 23 juin 2015 de la fiscalisation professionnelle unique,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la Loi N° 2019-1479 des finances pour 2020 prévoyait :

- La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités et leurs regroupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 16,37 et le taux communal à 10,10 %, le nouveau taux communal s'élèvera à 26,47 %.

Cette augmentation de taux par la part départemental sera neutre pour le contribuable.

En effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de la taxe d'habitation « perdu » et le produit de taxe foncière sur le bâti départemental « attribué »

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021
Taxe sur le foncier bâti	10,10 %	26,47 %	909 600,00 €	240 771,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	42,43 %	42,43 %	28 100,00 €	12 262,00 €
PRODUIT ATTENDU 2021				253 033,00 €
Autres taxes				37 495,00 €
Allocations compensatrices				1 289,00 €
Versement coefficient correcteur				25 477,00 €
Contribution FNGIR				-76 583,00 €
Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale				240 711,00 €

## **5 - BUDGET PRIMITIF 2021,**

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2020 identiques aux résultats du compte de gestion 2020 de Madame la Trésorière, Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 766 908,13 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 261 985,31 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2021

## **6 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire lit le tableau des subventions allouées pour 2021 aux associations.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE
ASSOCIATION DANNEMOIS SE RACONTE	800.00
JEUNES SAPEURS POMPIERS VAL ECOLE	150.00
COOPERATIVE SCOLAIRE (Les petits débrouillards)	850.00
ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
FNCA COMITE MILLY LA FORET	150.00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	150.00
LIGUE DEP CONTRE LE CANCER	100.00
SECOURS CATHOLIQUE	200.00
SECOURS POPULAIRE MILLY LA FORET	200.00
TENNIS CLUB DE DANNEMOIS	300.00
UNION SPORTIVE DE SOISY SUR ECOLE	200.00
ATA	400,00
LA DANNEMOISIENNE	2000,00
PASSION DU ROUGE	150,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	150.00
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>6 000.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à la majorité (1 abstention) le tableau des subventions 2021.

#### INFORMATIONS DIVERSES

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : le 20 et 27 juin 2021

VACCINATION DANNEMOIS : 100 % des 75 ans inscrits sur liste seront vaccinés au 19 avril 2021

TERRAINS LOISIRS : regroupements intempestifs de jeunes des alentours et de Dannemois  
Monsieur le Maire a dû intervenir avec la gendarmerie.

La séance est levée à 20 heures 04